



Demande d'une preuve 5 mois après par free

Par **anatomas**, le **30/11/2009** à **11:49**

Bonjour, rncela fait depuis le 23 juin 2009 que j'ai résilié mon abonnement free. rnj'ai envoyé courrier en AR et un colissimo avec modem câble... rnet le 23 novembre je reçois un mail en me disant que je devais renvoyer le modem au plus vite sinon il me préleveront 400€. rJe leur ai dit que j'ai tout renvoyé mais je n'ai plus la preuve de l'envoi du colissimo et il le demande pour prouver ma bonne foi. rmais je n'ai plus cette freebox et pas le papier de l'envoi. raprès 5 mois je pensais pas le garder autant de temps je pensais que la résiliation était faite. rje voulais savoir si ils ont droit de réclamer après 5 mois le papier du colissimo car je ne l'ai plus. ont il droit de prélever les 400€ rque puis je faire? rMerci à vous

Par **LeKingDu51**, le **30/11/2009** à **15:35**

Bjr, rnrnIls peuvent en effet dans la mesure où le délai n'est pas prescrit. rnrnToutefois, 400 euros, ça me paraît beaucoup pour un modem. Vérifiez dans votre contrat d'abonnement (si vous ne l'avez plus vous le retrouverez sur le site de free) pour voir ce qui est normalement facturé dans votre hypothèse. rnrnCdt